

# INFIRMIÈRES PRATICIENNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ POUR TOUS LES GENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les infirmières praticiennes (IP) au N.-B. sont des infirmières de pratique avancée qui sont titulaires d'une maîtrise avec une formation axée sur les soins de santé primaires. Les IP ont acquis les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour traiter les aspects physiques, affectifs, mentaux et sociaux des besoins en santé de leurs patients.

L'IP ne travaille pas sous la direction de médecins, mais en collaboration avec des médecins et d'autres membres de l'équipe soignante (diététistes, personnel infirmier, pharmaciens et bien d'autres). L'IP fournit des soins qui allient l'exercice de la médecine à l'exercice de la profession infirmière.



## L'IP PEUT:

- Évaluer, diagnostiquer et traiter des problèmes de santé
- Prescrire des examens d'imagerie médicale, des analyses sanguines et des tests spécialisés
- Effectuer des interventions mineures
- Prescrire des traitements médicaux et psychosociaux
- Prescrire des médicaments et rédiger des ordonnances qui sont exécutées par d'autres fournisseurs de soins de santé (régime alimentaire spécial, oxygénothérapie, physiothérapie, etc.)
- Remplir des formulaires pour soins médicaux et prestations prolongées
- Travailler de façon autonome avec les équipes de soins de santé dans des milieux de soins actifs, de soins primaires et de soins en établissement
- Au besoin, adresser des patients à des spécialistes
- Admettre des patients au Programme extra-mural tout en continuant à les suivre



## LE NOUVEAU-BRUNSWICK

COMPTE PLUS DE **235** IP.



**88% DES NÉO-BRUNSWICKOIS ÉVALUENT LES SOINS DE SANTÉ FOURNIS PAR LEUR IP DE 8-10 SUR 10.**

## AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les IP travaillent dans les pratiques familiales, les foyers de soins, les salles d'urgence, les centres de santé, les établissements correctionnels, les Forces canadiennes, les universités, les écoles, les cliniques spécialisées (méthadone, diabète, santé mentale, dépendances, santé sexuelle), et en entreprise privée.



L'IP doit satisfaire annuellement aux exigences de l'immatriculation délivrée par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, et souscrire à une assurance responsabilité administrée par la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada.



La Loi sur les infirmières et infirmiers a été modifiée en juillet 2002 pour autoriser l'exercice de la profession d'infirmière praticienne au Nouveau-Brunswick.

INFIRMIÈRES PRATICIENNES DU NOUVEAU-BRUNSWICK CONTINUE À TRAVAILLER AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, L'ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET LE SYNDICAT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK EN VUE D'OPTIMISER LE RÔLE DE L'IP ET D'AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES POUR LES CITOYENS.

NURSE PRACTITIONERS  
OF  
NEW BRUNSWICK



INFIRMIÈRES PRATICIENNES  
DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK